



DECRET
N° D MB/FL 2022-01

Décret d'érection de la paroisse Louise Thérèse de Montluçon

Après avoir consulté les curés, les conseils pastoraux et les équipes d'animation paroissiale des paroisses Sainte-Marie et de La Trinité dans le doyenné de Montluçon,

Après avoir entendu le Conseil presbytéral conformément aux dispositions du code de droit canonique (canon 515§2),

J'érige, à compter du 1^{er} septembre 2022, la

Paroisse Louise Thérèse de Montluçon

en lieu et place des anciennes paroisses Sainte-Marie et de La Trinité dans le doyenné de Montluçon.

Selon les besoins, les nécessaires évolutions administratives et pastorales pourront se faire au cours de l'année 2022.

Fait à Moulins le 1^{er} janvier 2022

François LAVOCAT
Chancelier



Marc BÉAUMONT
Évêque de Moulins